



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Jazz&Co du 20 juin 2021

Chez Stéphane Beday, 59 route de Sauverny à Versoix

Présents :

Georges MACHERET (Président), William MESSMER (Trésorier), Nicole IMESCH (secrétaire), Lidia MARELLI, Martine HENRIOD, David MOSER, Thomas WINTELER, Sandrine GAUD, Renzo BALDINO, Karim KHOUKI, Paola SPIRITO HAGMANN, Christophe LOSBERGER, Stéphane BEDAY, Didier IMESCH

Excusés : Pierre-Yves JACQUET

Le Président ouvre la séance à 12h00.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2019

Le PV de la séance du 25 juin 2019 est lu par la secrétaire et approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport du Président :

Le Président se réjouit de tous nous retrouver et remercie tout le monde de sa présence après deux années dans le brouillard. Il précise qu'il faut faire place à l'avenir maintenant.

En 2019, les concerts ont très bien fonctionné, mais le Festival a montré qu'il faut revoir le concept. Actuellement, aucune réponse n'a été donnée pour l'utilisation de la salle du pressoir. Il faudrait imaginer également pouvoir sortir de temps en temps du Château, soit pour des concerts ou un mini festival, par exemple.

3. Situation financière à la fin des exercices 2019 et 2020

Le détail des comptes de l'année 2019 est distribué aux membres présents.

Rapport de William Messmer sur la situation financière : les comptes ont été lourdement impactés par les résultats du Festival qui les préteritent, contrairement aux concerts qui sont au-dessus de l'équilibre.

Pour l'année 2020, les subventions ont été versées à hauteur de CHF 6'000 et mises dans les comptes. Il ne nous a pas été demandé de les rembourser, mais il faut prévoir d'écrire une lettre aux donateurs pour leur annoncer la suite qui sera décidée par Jazz&Co.

Suite à l'annulation du 1^{er} concert en mars 2020, il a fallu rembourser les billets pour environ 20 personnes.

Il y a eu, malgré l'arrêt connu de tous les concerts, des frais auxquels on n'a pas pu échapper, pour un montant de CHF 1'997.

Les comptes font état d'un disponible de CHF 9'189 au 31 décembre 2020.

Les comptes sont approuvés par l'ensemble des personnes présentes.

4. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2021

Pierre-Yves Jaquet est reconduit pour une année comme vérificateur des comptes.

5. Avenir de Jazz&CO

Année 2021 : Avec la reprise, il y aura plusieurs festivals organisés durant le mois de septembre. De ce fait, il faudrait plutôt prévoir une soirée dans les caves fin octobre, début novembre. Elle serait une manière de relancer Jazz&Co avec un concert de musiciens locaux et qui n'engendrerait que peu de frais. Cela est encore à confirmer.

Il a été discuté avec la Commune de Coppet que Jazz&Co organise un concert à une date non encore définie (fin septembre) à la salle communale de Coppet pour fêter la fin des travaux de la traversée du Bourg de Coppet. Des informations plus précises nous seront communiquées par le responsable de la Culture, M. Thomas Marchand, en temps voulu.

Nouvelle saison = nouvelle vision, Avenir de Jazz& Co

A la suite de l'arrêt précipité en début 2020 de toutes activités, une réflexion sur l'avenir de Jazz&Co a été menée par le Président et Martine Henriod.

Les propositions suivantes sont faites afin qu'elles soient validées et mises en place pour le début de l'année 2022.

Election d'un comité comprenant un Président, une secrétaire, un trésorier et des membres du comité :

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

Président : Georges Macheret

Vice-présidente : Martine Henriod

Secrétaire : Nicole Imesch

Trésorier : William Messmer

Membres du Comité : Lidia Marelli, David Moser, Christophe Losberger, Stéphane Beday et Thomas Winteler.

6. Statuts et cotisations

Une discussion s'engage sur la possibilité de mettre en place une cotisation fixe pour chaque personne qui souhaite devenir membre de l'association Jazz&Co et de laisser tomber les abonnements. L'idée est que les personnes paient une cotisation de CHF 50 par année, y compris pour les membres du comité. Le paiement de la cotisation donnerait droit à une réduction de CHF 10 sur l'achat d'un billet pour les concerts, ainsi que l'accès à l'assemblée générale. Une vraie liste des membres devra être tenue.

Les statuts permettent sans autre de prendre une telle décision.

L'assemblée prend la décision, à l'unanimité des membres présents :

- Mise en place d'une cotisation s'élevant à CHF 50 par année dès le 1^{er} janvier 2022 pour tout membre de l'Association Jazz&Co.
- Le paiement de la cotisation est étendu à l'ensemble des membres du Comité de Jazz&Co.
- Le paiement de la cotisation de CHF 50 permet une réduction de CHF 10 sur l'achat d'un billet lors des concerts.
- Les membres du Comité et les bénévoles ont un accès gratuit aux concerts organisés.

7. Responsabilité de postes

Une nouvelle organisation est décidée et mise en place pour permettre à chacun de se sentir à l'aise et avoir des référents et des délégués pour chaque poste lors de l'organisation des soirées.

- **Responsable principal des soirées:**
Georges Macheret
- **Communication** (média, réseaux sociaux, site internet, impression des affiches, contact avec les graphistes, photos lors des soirées, accréditation média, etc.) :
Christophe Losberger
Equipe délégation : Martine Henriod
- **Secrétariat / administration** (relations communales, gestion du secrétariat, liste des membres, etc.)
Nicole Imesch
- **Comptabilité, caisse aux soirées :**
Willam Messmer
Equipe délégation : Nicole Imesch
- **Programmation** (contrats, réservation hôtel) :
Martine Henriod
Equipe délégation (commission musicale) : Christophe Losberger, Georges Macheret et Thomas Winteler
- **Technique** (son et lumière, matériel) :
David Moser
- **Catering et achats :**
Lidia Marelli, Sandrine Gaud
- **Mise en place de la salle :**
Toute l'équipe et bénévoles si nécessaire
- **Responsable cuisine :**
Didier Imesch
- **Responsables bar :**
Lidia Marelli et Stéphane Beday + bénévoles
- **Contacts avec la Commune :**
Lidia Marelli, Georges Macheret
- **Représentation extérieure :**
Georges Macheret, Martine Henriod, Christophe Losberger
- **Site Internet :**
Christophe Losberger, David Moser
- **Fournisseurs :**
Lidia Marelli, Stéphane Beday

8. Programmation pour la saison 2022

Pour l'année 2022, la discussion s'engage et sont retenues les décisions suivantes :

- Variation des styles de musique avec du Jazz, Blues, Folk, Country, Bluegrass.
- 4 concerts par année, en mars-avril, mai-juin, septembre-octobre et novembre.
- Déplacer les concerts du vendredi au samedi uniquement, sauf si concert sur deux jours.
- Voir s'il existe la possibilité d'organiser un des concerts dans un autre lieu que les caves du Château : Théâtre des Rojalets, salle communale de Coppet ou autre lieu à définir.
- Prix des entrées à CHF 30 par concert, voire CHF 45 selon le lieu.

9. Propositions individuelles et divers :

Martine Henriod présente la Swiss Blues Society qui est une association qui organise, un peu comme l'Eurovision de la chanson, un concours de blues avec la participation de groupes du monde entier. La proposition est que pour l'année 2021, l'association Jazz&Co soit partenaire. Cela impliquera des frais et il est décidé de renoncer pour cette année.

La date de la prochaine assemblée générale sera communiquée en temps voulu auprès des membres.

Le Président remercie tout le monde pour son engagement et pour les discussions constructives qui sont sorties de cette séance. Il clôture l'assemblée générale.

La journée se poursuit autour d'un repas canadien. Un grand merci à Stéphane et à sa femme pour toute l'organisation

Nicole Imesch
Secrétaire

George Macheret
Président

Coppet, Juillet 2021